



Communiqué de presse

Une solution innovante au problème de la précarité énergétique

Grâce au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE),
les ménages modestes habitant des passoires thermiques peuvent bénéficier de
l'isolation de leurs combles pour 1€*.

Paris, le 15 Janvier 2013 –Le Pacte Energie Solidarité vient d'être validé par le Ministère de l'Ecologie, il vise l'amélioration de la performance énergétique de plus de 1000 logements dont les occupants (propriétaires ou locataires) sont en situation de précarité énergétique. Ce programme est mis en oeuvre par la société CertiNergy et repose uniquement sur des financements privés.

13 % de la population française souffre du froid en hiver

Aujourd'hui, **3,4 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique**. Ils consacrent plus de 10% de leurs revenus à l'énergie, habitent généralement des logements peu performants et ne peuvent se chauffer suffisamment en hiver.

Isolation des combles (greniers) et toitures est l'opération prioritaire dans les logements individuels, avec **25 à 30 % de gains de performance** (source Ademe), donc d'économies sur facture, ou plus de **4° de gains de confort** pour ceux qui souffrent du froid.

« Isoler un grenier non aménagé est simple et très rentable, et pourtant ces travaux n'ont pas été réalisés dans plus de 4 millions de maisons françaises, dont plus de 500 000 sont habitées par des ménages modestes. C'est à ces **500 000 familles** que le Pacte Energie Solidarité s'adresse aujourd'hui, avec cette première tranche de 1 000 maisons individuelles», déclare Frédéric Utzmann, Président de CertiNergy.

« Le Pacte Energie Solidarité une solution, pas une subvention »

Le Pacte Energie Solidarité (PES) a été conçu pour apporter **une solution innovante et simple** à des ménages qui n'ont pas les moyens de financer leurs travaux d'économies d'énergie, qui ont du mal à trouver des entreprises et sont perdus dans les nombreuses démarches à effectuer.

CertiNergy **prend en charge de manière globale les bénéficiaires** : l'accompagnement en amont avec un dossier unique, la vérification de l'éligibilité aux plafonds de ressources des habitants et la réalisation des travaux par des entreprises référencées avec des produits certifiés (fournis par Isover, partenaire du Programme).

Pour en bénéficier, RDV sur : www.pacte-energie-solidarite.com et www.calculeo.fr le site dédié aux aides financières les travaux d'efficacité énergétique

Numéro vert
0800 000 838

Ce programme est le résultat de plus de 2 ans de travail. Un pilote portant sur une quarantaine de maisons a permis de valider sa capacité d'exécution.

Aucune charge pour les finances publiques

Le financement du Pacte Energie Solidarité est entièrement réalisé grâce aux Certificats d'Economies d'Energie, c'est-à-dire par une **contribution des fournisseurs d'énergie et de carburant**. Il ne nécessite donc aucun recours à un budget public.

Les CEE sont un formidable outil au service de la maîtrise de la demande en énergie, mais malheureusement méconnu et **insuffisamment utilisé**. Ils sont particulièrement pertinents sur les opérations prioritaires, et permettent donc de maximiser le nombre de bénéficiaires pour un budget donné.

Après ces 1 000 premières réalisations, l'ambition de CertiNergy est d'apporter une solution à des dizaines de milliers de bénéficiaires. Cela passera nécessairement par une action territoriale forte et des partenariats avec les **collectivités locales** qui sont déjà mobilisées pour répondre aux besoins de leurs populations.

Publication officielle:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026939745&dateTexte=&categorieLien=id>

* sous conditions de ressources, et pour des combles dont la surface ne dépasse pas 70m² (les m² supplémentaires étant facturés 10€TTC)

A propos de CertiNergy :

*Cofondée en 2008 par Frédéric Utzmann (X-HEC) et Edouard Jounet (ESSEC), la société CertiNergy est aujourd'hui l'entreprise non fournisseur d'énergie la plus importante du secteur des **Certificats d'Economies d'Energies (CEE)**, avec **150 emplois directs créés, 15.000 entreprises partenaires** dans les secteurs du bâtiment résidentiel et tertiaire, de l'industrie et des transports ; et **15 TWh cumac** d'économies d'énergies certifiées depuis sa création équivalent à la consommation annuelle d'environ 30.000 ménages (habitat et transports).*

*Les services proposés par CertiNergy consistent à accompagner et conseiller les consommateurs d'énergies (copropriétés, foncières, bailleurs sociaux, collectivités territoriales et industriels) et les professionnels (principalement des artisans, levier de la rénovation du parc résidentiel) afin de **réaliser davantage de travaux d'économies d'énergie et des travaux plus performants énergétiquement**.*

*Ces services sont **entièrement payés par les obligés** (lorsqu'ils achètent les CEE produits par CertiNergy), ainsi leur coût n'est pas facturé aux bénéficiaires. Ces derniers reçoivent au contraire via CertiNergy des primes proportionnelles à leurs économies d'énergie, ce qui permet de faciliter le déclenchement d'investissements.*

*L'entreprise a par ailleurs développé des services de **tiers financement** (et une filiale dédiée Eco Energie Financement SAS) ainsi qu'un **programme de lutte contre la précarité énergétique** (et une filiale dédiée Combles Eco Energie SAS) et une activité en Italie.*

Plus d'informations sur <http://www.certinergy.com>

Contact presse CertiNergy

Juliette FRANQUET

Tél : 01 55 02 15 10

j.franquet@open2europe.com